

First Phosphate met en service une usine pilote de concentration de phosphate sans solvants et respectueuse de l'environnement

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 19 juin 2023) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (FSE : KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a mis en service son usine pilote pour produire un concentré de phosphate qui sera utilisé dans la formulation d'acide phosphorique purifié de qualité « batterie » pour la fabrication de matériau actif de cathode de phosphate de fer lithié (« **LFP** ») pour l'industrie des batteries LFP en Amérique du Nord.

L'usine pilote utilise des méthodes d'extraction sans solvants et respectueuses de l'environnement. Elle est située dans les locaux de SGS Canada Inc. (« **SGS** ») à Québec, au Québec (Canada). Une vidéo de l'usine pilote en fonctionnement est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=Lb9SGwdcyw>

« La mise en service de l'usine pilote est une étape importante pour First Phosphate dans le procédé de fabrication de l'acide phosphorique purifié de qualité « batterie » qui sera utilisé dans le processus d'homologation LFP avec nos partenaires », a commenté Peter Kent, président de First Phosphate.

« SGS s'engage auprès de First Phosphate en tant que partenaire de confiance. Les tests effectués à ce jour se sont révélés positifs et nous sommes contents d'avoir mené à bien ce programme d'usine pilote avec First Phosphate », a fait remarquer Dominique Lascelles, directrice des services techniques chez SGS.

Après des résultats d'essais au banc positifs qui ont démontré une récupération de 91,4 % de son apatite phosphatée dans un concentré contenant 40,2 % de P_2O_5 (phosphate), la Société a décidé de mettre en place l'usine pilote pour traiter un grand échantillon en vrac. Un échantillon en vrac de 15 tonnes a été concassé jusqu'à un diamètre de 20 mm et envoyé à SGS. Sur la base de 15 échantillons distincts de roche concassée, l'échantillon en vrac a titré 7,6 % de P_2O_5 (phosphate) et 6,9 % de TiO_2 (oxyde de titane).

L'usine pilote optimise le processus métallurgique de la Société pour la production du concentré de phosphate à très haute teneur avoisinant les 41 % de P_2O_5 . L'usine pilote a déjà produit au-delà de 900 kilogrammes de concentré d'apatite qui ont été envoyés aux installations de Prayon SA (« **Prayon** ») en Belgique pour la production d'acide phosphorique purifié (PPA) de qualité « batterie ». L'acide phosphorique purifié produit sera ensuite envoyé aux partenaires de la Société pour être homologué dans leurs processus de production de matériaux actifs de cathode LFP. L'usine pilote produit également des récupérations importantes et commercialisables d'ilménite et de magnétite.

Comme annoncé le 23 février 2023, First Phosphate et Prayon ont signé un protocole d'accord pour collaborer sur plusieurs fronts, y compris la production d'acide phosphorique purifié de qualité « batterie ». Prayon est le plus grand producteur européen d'acide phosphorique purifié.

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est Chef géologue de la Société et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« **Règlement 43-101** »).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate («batteries LFP»). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité «batterie», provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

À propos de SGS Canada Inc.

SGS est la plus importante société d'essais, d'inspection et de certification dans le monde. La société est reconnue comme la référence globale en matière de qualité et d'intégrité. Avec plus de 97 000 employés, SGS opère un réseau de plus de 2 650 bureaux et laboratoires à travers le monde. SGS cherche constamment à dépasser les attentes de ses clients et de la collectivité afin de fournir des services de pointe là où ils sont nécessaires. SGS croit en la collaboration avec ses clients pour faire de ce monde un endroit meilleur et plus sûr.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, Président

peter@firstphosphate.com

Tél : +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

Informations prospectives et mises en garde

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont souvent accompagnés de termes tels que « peut », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant : l'engagement de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; les projets de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; les avantages déclarés de l'usine pilote et le partenariat continu ainsi que les objectifs et le calendrier déclarés du projet d'usine pilote avec SGS, y compris la production prévue de jusqu'à 1 200 kilogrammes de concentré d'apatite qui sera envoyé à Prayon et ensuite aux partenaires de la Société ; l'utilisation de l'usine pilote dans le processus d'homologation LFP de la Société ; et les avantages déclarés du protocole d'accord avec Prayon.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la capacité de la Société à tirer parti des avantages déclarés de l'usine pilote et la capacité de la Société à maintenir le partenariat et à atteindre les objectifs déclarés dans les délais décrits en ce qui concerne le projet d'usine pilote avec SGS ; la capacité de la Société à mener à bien et à utiliser l'usine pilote dans le processus d'homologation LFP de la Société ; et la capacité de la Société à tirer parti des avantages déclarés du protocole d'accord avec Prayon.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; l'incapacité de la Société à tirer parti des avantages déclarés de l'usine pilote et l'incapacité de la Société à maintenir le partenariat et à atteindre les objectifs déclarés dans les délais décrits en ce qui concerne le projet d'usine pilote avec SGS ; l'incapacité de la Société à réaliser et à utiliser l'usine pilote dans le processus d'homologation du LFP de la Société ; et l'incapacité de la Société à tirer parti des avantages déclarés du protocole d'accord avec Prayon.

Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/170496>